

Décision n°2014.0163/DC/MSP du 23 juillet 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant « Brochure patient : parler avec son pharmacien »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 23 juillet 2014,
Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Le document intitulé « Brochure patient : parler avec son pharmacien », ci-joint est adopté.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 23 juillet 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé